

MEMENTO DU SKI ALPIN SAISON 2014/2015 REGLES COMMUNES AUX COMPETITIONS ALPINES

Nota :

Les principales modifications
applicables pour la saison 2014/2015
sont portées en rouge dans le
document.

Sommaire

1	JURY DE COMPETITION.....	4
1.1	LE DELEGUE TECHNIQUE (DT).....	4
1.1.1	LES TÂCHES DU DT.....	4
1.1.1.1	AVANT LES EPREUVES.....	4
1.1.1.2	PENDANT LA COMPETITION.....	4
1.1.1.3	APRES LA COMPETITION.....	4
1.1.2	DIVERS.....	5
1.2	RÔLE ET MISSIONS DE L'ARBITRE.....	5
1.3	RÔLE DU DIRECTEUR D'EPREUVE.....	5
2	COMITE D'ORGANISATION.....	6
2.1	LES JUGES DE COMPETITION.....	6
2.1.1	LE CHEF DES JUGES DE PORTES.....	6
2.1.2	LE JUGE DE PORTES.....	6
2.1.3	LE JUGE AU DEPART.....	6
2.1.4	LE STARTER.....	6
2.1.5	LES CHRONOMETREURS AU DOUBLAGE MANUEL.....	7
2.1.6	LE JUGE A L'ARRIVEE.....	7
2.1.7	LE CHEF DE PISTE.....	7
2.2	LE TRACEUR.....	7
2.2.1	REGLES POUR LE SLALOM.....	7
2.2.1.1	REGLES GENERALES.....	7
2.2.1.2	POUR LES POUSSINS - BENJAMINS.....	7
2.2.1.3	POUR LES MINIMES.....	7
2.2.2	REGLES POUR LE GEANT.....	8
2.2.3	REGLES APPLIQUEES POUR LES COURSES DU MASSIF DES VOSGES.....	8
3	PARTICIPANTS.....	9
3.1	DEVOIRS ET DROITS DES CONCURRENTS.....	9
3.2	OUVREURS.....	9
3.3	CHEF D'EQUIPE.....	9
4	MODALITES D'INSCRIPTION AUX EPREUVES DU MASSIF.....	10
4.1	MODALITES D'INSCRIPTION AU « FICHER REGIONAL DES COUREURS ».....	10
4.2	INSCRIPTIONS AUX EPREUVES.....	10
5	RECONNAISSANCES.....	10
6	RECLAMATIONS.....	10
7	RESPECT DES REGLES AUX COMPETITIONS ALPINES DU C.R.M.V.S.....	11
7.1	EQUIPEMENT DES COUREURS.....	11
7.2	RECOMMANDATIONS.....	11
7.2.1	SECURITE.....	11
7.2.2	DECHETS.....	11
8	EPREUVES DE SKI ALPIN SUR LE MASSIF DES VOSGES.....	12
8.1	RAPPEL.....	12



8.2	LES COUPES REGIONALES	12
8.2.1	COUPES RÉGIONALES U16 À MASTERS.....	12
8.2.2	COUPES RÉGIONALES U8 À U14.....	12
8.3	LES COUPES DE DIVISION 2.....	12
8.4	LES GRANDS PRIX DU MASSIF DES VOSGES.....	12
8.5	LES EPREUVES OPEN JEUNES.....	12
8.6	DES EPREUVES PROMOTIONNELLES (TOUTES CATEGORIES).....	12
8.7	REMARQUE CONCERNANT LE PASS DECOUVERTE	12
9	ORGANISATION - REGLEMENTS - CONDITIONS DE PARTICIPATION.....	14
9.1	REGLES COMMUNES A TOUS LES CIRCUITS.....	14
9.1.1	FIN DE MANCHE OU D'EPREUVE.....	14
9.1.2	COUREURS HANDICAPES.....	14
9.1.3	ATTRIBUTION DE POSTES DE JUGES AUX CLUBS PARTICIPANTS	14
9.1.4	EPREUVES ADULTES : POSSIBILITE OFFERTE AUX ABANDONS ET DISQUALIFIES 1ERE MANCHE.....	14
9.2	EPREUVES JEUNES	14
9.2.1	ORGANISATION DES TRACÉS.....	14
9.2.2	COUPES REGIONALES - PARTICIPATION - GENERALITES	14
9.2.3	ORDRE DES DEPARTS	15
9.2.4	ATTRIBUTION DES POINTS	15
9.2.5	QUALIFICATION AUX GRANDS PRIX U12/U14	15
9.3	COURSES OPEN ET PROMOTION	16
9.4	COUPES D'ALSACE ET DE LORRAINE ADULTES U16 à Masters.....	16
9.4.1	ECHANGES INTER-REGION	16
9.4.2	COUPES DE DIVISION 2.....	16
9.4.3	PARTICIPATION AUX GRANDS PRIX - QUOTAS 2014/2015 :.....	16
9.4.4	REMARQUES.....	16
9.4.4.1	QUOTAS DE PARTICIPATION DE LA STRUCTURE ORGANISATRICE	16
9.5	TROPHEE CREDIT MUTUEL REGLEMENT	17
9.5.1	GRAND PRIX Jeunes U12/U14 (D ET H).....	17
9.5.1.1	ORDRE DES DEPARTS	17
9.5.1.2	FINALE ESF	17
9.5.2	GRAND PRIX U16 à masters.....	17
9.5.3	GRAND PRIX masters (D ET H).....	17
10	PALMARES TROPHEE CREDIT MUTUEL.....	18
10.1	CLASSEMENT INDIVIDUEL	18
10.2	DIFFUSION DES CLASSEMENTS ET DOSARDS DE LEADERS.....	18
10.3	CLASSEMENT PAR EQUIPES.....	18
11	EPREUVES NATIONALES ET TESTS DE SELECTION	18
11.1	COUPE DE LA FEDERATION	18
11.1.1	TYPES D'EPREUVES :	18
11.1.2	QUOTAS MASSIF DES VOSGES:.....	19
11.1.3	EPREUVES DE QUALIFICATION POUR NOTRE MASSIF:.....	19
11.1.4	CONDITIONS DE PARTICIPATION:.....	19
11.2	CHAMPIONNATS DE FRANCE U14.....	19
11.2.1	ETAPE 1.....	19
11.2.2	ETAPE 2	19
11.3	COQ D'OR.....	20
11.4	ETAPES QUALIFICATIVES POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE U16	20
11.4.1	PREMIERE ÉTAPE	20
11.4.2	DEUXIEME ÉTAPE.....	20



11.4.3	TROISIEME ETAPE.....	20
11.5	FINALE DES CHAMPIONNATS DE FRANCE U16.....	20
11.6	ORGANISATION DES DEPLACEMENTS	21
11.6.1	CHAMPIONNATS DE FRANCE U14 ET U16.....	21
11.7	INSCRIPTION AUX COURSES NATIONALES ET INTERNATIONALES.....	21



1 JURY DE COMPETITION

Composition du jury : délégué technique, arbitre, directeur d'épreuve

1.1 LE DELEGUE TECHNIQUE (DT)

Représentant **officiel** de la FFS, c'est le personnage principal des épreuves, il a pour mission la réussite de la compétition, la satisfaction et la sécurité des coureurs, le respect des entraîneurs, personnels de course et organisateurs. Il est le président du jury.

La désignation du DT est faite après l'élaboration du calendrier de courses par le Bureau Technique Régional (BTR). Le DT ne peut pas être membre du club ou de la structure organisatrice.

Le DT devrait dans la mesure de ses moyens assister à la réunion du comité de course, ou au préalable avoir pris contact avec les organisateurs quelques jours avant l'épreuve. A défaut le Comité d'organisation devra prendre contact avec le DT ou le BTR.

Le DT doit faire respecter les règlements et instructions de la FFS en prenant des décisions conformes avec le soutien du jury, contrôler le déroulement de la manifestation et assister les organisateurs.

Il doit également avoir des connaissances en matière de traçage, posséder de sérieuses notions sur l'emploi du logiciel FFSSKI (gestion course et chronométrage) et pouvoir exécuter correctement les démarches administratives.

1.1.1 LES TÂCHES DU DT

1.1.1.1 AVANT LES EPREUVES

- ✚ Consulte le dossier d'homologation
- ✚ Participe aux travaux préparatoires administratifs, techniques et de sécurité et vérifie la mise en place éventuelle de filets de protection.
- ✚ Il nomme l'arbitre voire l'arbitre assistant pour les courses de vitesse.
- ✚ S'informe de la présence du service médical et des moyens d'évacuation mis à disposition.
- ✚ Contrôle les listes officielles d'engagement y compris les points (voir liste des points utilisés) et la conformité du tirage au sort.
- ✚ Vérifie la mise à disposition par l'organisateur d'un nombre suffisant d'appareils radio pour les membres du jury, juge au départ et autres dits informateurs placés le long du tracé (4 postes mini et canal particulier).
- ✚ Inspecte l'ensemble des installations techniques (chrono - chrono manuel - gestion informatique - liaison radio - départ et arrivée etc.)
- ✚ S'assure de la sécurisation du parcours du slalom ainsi que l'aménagement des aires de départ et d'arrivée.
- ✚ Organise et définit le rôle de chaque membre du jury et donne les directives au juge au départ qui doit être en liaison constante avec le jury.
- ✚ Donne l'autorisation de lancer l'épreuve.

1.1.1.2 PENDANT LA COMPETITION

- ✚ Le DT doit être présent sur la piste pendant le déroulement de la compétition
Il collabore étroitement avec le Jury, les chefs d'équipe et entraîneurs
Le jury de course doit avoir une vue sur l'ensemble du tracé.
- ✚ Il place les membres du Jury et des informateurs à des postes bien définis. Surveille le déroulement technique et l'organisation de la compétition.
- ✚ Il veille avec le jury au respect des règlements et de la sécurité.
- ✚ Il peut interrompre ou arrêter l'épreuve si les conditions ne sont plus réunies.

1.1.1.3 APRES LA COMPETITION

- ✚ Participe avec l'arbitre à la rédaction du « rapport de blessure », si incident particulier ou blessure grave d'un concurrent ou suite à un sérieux différent au niveau du Jury.



- ✦ Soumet pour décision au Jury les réclamations déposées dans les délais.
- ✦ Vérifie l'exactitude du calcul des points et de la pénalité
- ✦ Homologue l'épreuve en activant la case O ou en cas de refus, la case N
- ✦ Signe les listes de résultats et les livrets de formation.
- ✦ Vérifie et complète le dossier d'homologation et éventuellement les rapports destinés à son BTR.
- ✦ S'assure de l'envoi du traitement informatique (y compris les bancs de chrono) de la course selon les modalités définies par le BTR.

1.1.2 DIVERS

- ✦ Lorsqu'en cas de force majeure, un slalom ou un géant ne peut se dérouler sur une piste homologuée, le DT a le droit de valider le transfert de la compétition sur une autre piste de la station, obligatoirement homologuée dans la discipline. La mention devra obligatoirement figurer dans le rapport du DT.
- ✦ Le DT après accord du jury est habilité à exclure un coureur en cas de non-respect des règlements en vigueur.

1.2 RÔLE ET MISSIONS DE L'ARBITRE

- ✦ L'arbitre est avant tout un homme de terrain, le plus souvent entraîneur ou chef d'équipe, il doit être juge alpin de compétition.
- ✦ L'arbitre est désigné par le DT parmi les entraîneurs présents. Cette désignation peut se faire au comité de course ou le matin lors de la distribution des dossards aux chefs d'équipes.
- ✦ Il inspecte la piste après le traçage (seul ou avec le jury) afin de s'assurer que le tracé est conforme au règlement défini par la FFS en vérifiant :
 - La fixation des piquets.
 - L'alternance des couleurs.
 - La numérotation.
 - Les dimensions des portes (verticales - figures - horizontales)
 - Le nombre de portes en fonction de la dénivelée figurant dans le dossier d'homologation de la piste.
 - L'enchaînement logique des portes et éviter les « pièges ».
- ✦ En l'absence du traceur de la manche, l'arbitre est seul habilité à modifier un tracé en accord avec le jury (le traceur officiel doit être informé).
- ✦ Après chaque manche, l'arbitre et le chef des juges de portes établissent le protocole des disqualifications.
- ✦ Il demande au chef des juges de portes que les contrôleurs de portes restent à disposition (en cas de réclamation) pendant 15 minutes après l'affichage des disqualifiés au tableau (en indiquant l'heure et la signature de l'arbitre sur le protocole de disqualification).

1.3 RÔLE DU DIRECTEUR D'ÉPREUVE

- ✦ Il doit être juge alpin de compétition.
- ✦ Il convoque les réunions du comité de course.
- ✦ Il est le responsable et l'organisateur de l'épreuve.
- ✦ Il dirige et contrôle l'activité de tout le personnel de course.
- ✦ Il préside les réunions des chefs d'équipes après concertation avec le DT.
- ✦ Il prend contact avec les partenaires nécessaires au bon déroulement de la course (exploitant des remontées - le médical et les pisteurs secouristes etc.)
- ✦ En l'absence du DT et de l'arbitre, il s'assure du bon déroulement de la réunion du tirage au sort des dossards.
- ✦ Il donne toutes les directives aux juges de compétition.
- ✦ Le chef de piste est sous les ordres du directeur d'épreuve et veille à la mise en place des équipes d'entretien de la course.



2 COMITE D'ORGANISATION

2.1 LES JUGES DE COMPETITION

2.1.1 LE CHEF DES JUGES DE PORTES

- ✚ Il numérote chaque porte sur le piquet extérieur (le départ et l'arrivée ne sont comptabilisés)
- ✚ Il met en place les juges de portes
- ✚ Il distribue le matériel nécessaire à chaque juge (plaquette, fiche, et crayon)
- ✚ Il aide les juges de portes si besoin pendant l'épreuve
- ✚ Il ramasse les fiches de contrôle à l'issue de chaque manche
- ✚ Il participe au protocole des disqualifiés avec l'arbitre
- ✚ Il reste à la disposition du jury pendant le délai de réclamation (15 minutes).

2.1.2 LE JUGE DE PORTES

- ✚ Il remplit la fiche de contrôle (nom, manche, n° de portes etc.)
- ✚ Il observe le passage correct des coureurs (les deux spatules et les deux pieds du concurrent ont franchi la ligne de porte)
- ✚ En cas de faute, il note le n° de dossard du concurrent, le n° de la porte où la faute a été commise et un croquis qui signale de quelle manière la faute a été commise.
En aucun cas la mention des abandons ne devra être apposée sur la fiche de contrôle.
- ✚ Il doit renseigner le concurrent à sa demande pour le passage correct des portes (en cas de faute)
- ✚ Le juge de porte doit également observer que le concurrent n'accepte aucune aide extérieure (p. ex. lors d'une chute). Une faute de ce genre doit également être portée sur la fiche de contrôle
- ✚ Il doit vérifier tout au long de l'épreuve la bonne tenue des piquets et banderoles, pour le cas échéant prévenir le chef de piste où l'équipe d'entretien pour une éventuelle intervention
- ✚ Il peut solliciter l'aide d'un membre du jury ou d'un autre contrôleur de portes voisines
- ✚ Il attend le passage du chef des juges de portes
- ✚ **Il doit rester à la disposition du jury pendant le délai de réclamation (15 minutes), voire plus si nécessaire, qu'il ait noté ou non des disqualifications**
- ✚ Il assure le maintien à distance des spectateurs afin d'assurer la sécurité.

2.1.3 LE JUGE AU DEPART

- ✚ Il doit être en contact permanent avec le jury par liaison radio
- ✚ Il contrôle la conformité des équipements des coureurs
- ✚ Il doit avoir à disposition des dossards de rechange
- ✚ Il veille au respect des règles dans la zone de départ
- ✚ Il fait respecter les horaires de la reconnaissance
- ✚ Il signale à l'arbitre les noms des concurrents absents au départ, des retardataires et des faux départs
- ✚ Il vérifie l'ordre exact des départs
- ✚ Il doit être court et précis dans ses injonctions lors d'un arrêt de course (**stop départ, dossard n° x parti ou en piste, dossard n° x au départ**).

2.1.4 LE STARTER

- ✚ Il prépare et met en place avec le chronométrateur le portillon de départ, voire l'horloge de départ
- ✚ Il est en liaison radio avec le chronométrateur
- ✚ Il fait respecter les intervalles de départ suivant la discipline
- ✚ Il remet le portillon en place avant chaque départ



- ✚ Il veille qu'après le dernier concurrent aucun autre concurrent ne prenne le départ. Au cas où un concurrent devrait recourir, celui-ci prendrait le départ au plus tard en avant-dernière position.
- ✚ Il est précis dans ses directives vis-à-vis des concurrents (« go ! » ou « vas-y ! » et non « quand tu veux »)

2.1.5 LES CHRONOMETREURS AU DOUBLAGE MANUEL

- ✚ Deux personnes (une au départ et une autre à l'arrivée) chronomètrent d'une manière indépendante par rapport au chronométrage principal chaque concurrent. Ils sont chargés de la prise des heures de départ pour l'un et des heures d'arrivée pour l'autre.

2.1.6 LE JUGE A L'ARRIVEE

- ✚ Il surveille et contrôle le passage correct de la ligne.
- ✚ Il organise et contrôle la sécurité à l'arrivée et dans la zone d'arrivée.
- ✚ Il note l'ordre d'arrivée des dossards.

2.1.7 LE CHEF DE PISTE

- ✚ Il est désigné par le comité d'organisation, il est sous l'autorité du Directeur d'Epreuve
- ✚ Il organise la préparation de la piste de compétition
- ✚ Il organise les équipes d'intervention pour la mise en place du tracé et de la sécurité le long du parcours (matériel et aide au traçage)
- ✚ Il met en place les équipes d'entretien lors de la compétition
- ✚ Il dirige le lissage et le nettoyage de la piste après la reconnaissance
- ✚ Il doit prévoir assez de matériel (tarières - clefs - pelles - piquets, etc.) pour intervenir à la demande du jury.

2.2 LE TRACEUR

- ✚ Il doit être traceur national pour une course de « Grand Prix Interrégional - TROPHEE CREDIT MUTUEL » et peut être traceur régional pour toutes autres courses
- ✚ Il doit scrupuleusement respecter les règles de distance du traçage et du dénivelée définies par la FIS et la FFS
- ✚ Il doit suivre des formations continues.

2.2.1 REGLES POUR LE SLALOM

2.2.1.1 REGLES GENERALES

- ✚ De 1 à 3 chicanes de 3 portes
- ✚ De 3 doubles portes minimum
- ✚ De 1 à 3 portes retardées « bananes »
- ✚ Distance entre deux piquets d'une porte de 4 à 6m
- ✚ Distance mini entre les portes verticales qui forment une chicane ou une double porte de 0.75m
- ✚ Distance entre deux piquets pivots (enchaînement d'horizontales - sortie double ou triple vers horizontale ou porte verticale simple) est 6 mini et 13m maxi
- ✚ La combinaison de la porte retardée « banane » (2 horizontales et une verticale ou oblique) a une distance de 12m mini et de 18m maxi (entre les deux piquets pivots des 2 horizontales).
- ✚ Nombre de changements de direction (SL) :
 - ✚ de U8 à U16 : 32 à 38% + ou - 3 changements de direction.
 - ✚ de U16 et + âgés : 30 à 35 % + ou - 3 changements de direction.

2.2.1.2 POUR LES POUSSINS - BENJAMINS

- ✚ Maximum de 2 doubles, 1 triple et 3 bananes.

2.2.1.3 POUR LES MINIMES

- ✚ Maximum de 3 doubles, 1 triple et 3 bananes



2.2.2 REGLES POUR LE GEANT

- ✚ Pas de règles bien précises en matière de traçage, le parcours comprend essentiellement des portes horizontales avec quelques portes verticales (si besoin en fonction de la piste) ou « bananes »
- ✚ En règle générale, les distances moyennes entre deux portes que l'on retrouve le plus souvent en course comme à l'entraînement se situent entre 26 et 28m (distance verticale) et de 6 à 8m (écart horizontal). La distance minimum entre deux portes est de 10m. L'écart entre les deux banderoles d'une porte verticale se situe entre 8 et 12m
- ✚ Dans des très fortes pentes, la distance verticale entre portes peut être ramenée aux alentours de 20m
- ✚ Le nombre de changements de direction est de 13 à 18% de la dénivelée pour les U8 à U16 et de 11 à 15 % pour les U16 et +.

2.2.3 REGLES APPLIQUEES POUR LES COURSES DU MASSIF DES VOSGES

Les tracés de slalom se font à un piquet sauf pour les figures (doubles - triples - bananes) et la première et dernière porte pour toutes les courses (sauf Coupe d'Europe et Coupe du Monde).

Les tracés de géant se font à une banderole selon le même principe (2 piquets).

En règle générale, la reconnaissance d'un parcours se fait en dehors du tracé, sauf avis contraire du jury de course, qui en fonction des conditions de neige peut permettre une reconnaissance dans le parcours en dérapage uniquement sans faire de virage et sans enchaînement de portes même à vitesse réduite sous peine de disqualification.

Lors des Grands Prix adultes et jeunes, le traceur (national) de la première manche est désigné par le comité d'organisation. Le traceur de la deuxième manche (différent de la 1^{ère} manche) est choisi par le jury sur proposition du C.T.S. parmi les traceurs nationaux présents à la course.

Le Délégué Technique est désigné par la commission Règles et Contrôle.

L'arbitre est nommé par le Délégué Technique.

L'idéal étant que l'ensemble du jury soit connu lors du Comité de Course et figure sur les listes de départ.



3 PARTICIPANTS

3.1 DEVOIRS ET DROITS DES CONCURRENTS

- ✦ Seuls peuvent participer à une épreuve régionale inscrite au calendrier, les concurrents titulaires d'un titre fédéral (licence compétiteur). Le coureur doit se soumettre à une visite médicale annuelle, le Président du club a la responsabilité du suivi médical de ses coureurs
- ✦ Les concurrents ont l'obligation de se renseigner sur les règlements FFS liés à chaque épreuve ainsi que sur les rôles que chaque juge de compétition exerce et doivent respecter les prescriptions du jury
- ✦ Les concurrents doivent respecter et se comporter de façon correcte avec les membres du Comité d' Organisation, officiels et accompagnateurs
- ✦ Les concurrents absents sans excuses à la cérémonie de remise des prix perdent le droit à leur prix. Exceptionnellement un remplaçant peut représenter un coureur excusé, toutefois sans avoir le droit de monter sur le podium
- ✦ Pendant la reconnaissance et le déroulement de la course, le coureur doit éviter de skier à côté des tracés. Aucun mouvement n'est permis près des tracés alors qu'un concurrent effectue sa descente
- ✦ Un concurrent gêné dans sa course doit immédiatement s'arrêter, informer le juge de porte, quitter le parcours puis demander auprès d'un membre du jury l'autorisation de reprendre un autre départ. Cette demande pourra également être présentée par le chef d'équipe.
Un concurrent gêné, passant la ligne d'arrivée emporté par son élan, pourra demander à recourir
- ✦ Un membre du jury pourra autoriser un second départ provisoire à un concurrent si la gêne n'a pas été confirmée par le personnel de course compétent. Ce second départ ne sera validé que s'il est confirmé après analyse par le jury
- ✦ Si un concurrent passe à côté d'une porte (pour un slalom tracé à un piquet), il devra remonter et contourner le piquet avant de repartir.
- ✦ Un concurrent ayant abandonné ou étant disqualifié ne pourra pas être ouvreure les manches suivantes sauf décision du jury.

3.2 OUVREURS

- ✦ Le jury définit le nombre des ouvreurs
- ✦ Ils doivent être du niveau technique de l'épreuve
- ✦ Il doit être traité comme un concurrent (doublage, chrono, etc....)
- ✦ Il doit impérativement franchir la ligne d'arrivée
- ✦ En cas de besoin le jury pourra être amené à modifier le tracé après passage d'un ouvreur
- ✦ En cas de besoin un ouvreur pourra être relancé après une interruption de course sur décision du jury

3.3 CHEF D'EQUIPE

- ✦ Chaque club ayant des coureurs au départ devrait être représenté par un chef d'équipe
- ✦ Un chef d'équipe peut être un entraîneur, moniteur ou tout simplement un accompagnateur licencié
- ✦ **Il est souhaitable que le nom du chef d'équipe et son numéro de téléphone portable soit communiqué à la structure organisatrice lors de la remise des dossards, surtout s'il s'agit d'une personne différente de celle qui a procédé aux inscriptions.**
- ✦ Le chef d'équipe doit respecter les règles de la FFS et les décisions du jury
- ✦ Un chef d'équipe peut être nommé au jury de compétition en tant qu'arbitre ou en tant que traceur s'il a la qualification requise
- ✦ Il est le seul mandaté pour poser les réclamations à la fin de chaque manche et doit répondre à la demande du jury à toute réunion d'information organisée dans le cadre de la compétition



- ✦ Il doit veiller au bon comportement et à la conformité de l'équipement de compétition de ses coureurs
- ✦ Il doit être impérativement présent à l'affichage des disqualifiés
- ✦ Son éventuelle réclamation ne sera recevable que dans les 15 minutes suivant l'affichage des disqualifiés.

4 MODALITES D'INSCRIPTION AUX EPREUVES DU MASSIF

Pour pouvoir participer aux épreuves, les compétiteurs doivent impérativement être inscrits au « fichier régional des coureurs » (procédure à faire sur skivosges.net) et avoir remis à leur responsable de club un certificat médical d'aptitude au ski de compétition.

4.1 MODALITES D'INSCRIPTION AU « FICHER REGIONAL DES COUREURS »

- ✦ Valider impérativement les licences sur le site de la FFS faute de quoi l'inscription ne sera pas enregistrée
- ✦ Valider le coureur au fichier régional par l'intermédiaire du site skivosges.net
- ✦ N'oubliez pas de mettre à jour les coordonnées (adresse, tél., fax, e-mail, n° de licence) du responsable des inscriptions aux courses, qui sera destinataire des listes mises à jour.

4.2 INSCRIPTIONS AUX EPREUVES

En cas d'utilisation du formulaire « papier », celui-ci sera envoyé au club organisateur de l'épreuve dûment complété accompagné d'un montant de 4,50 euros par coureur inscrit.

Si les inscriptions ont été réalisées par Internet ou par fax et que l'épreuve a été organisée, le club s'engage à régler le montant de l'inscription, même en cas de non-participation de ses coureurs inscrits.

En cas de contestation, le club organisateur devra informer par courrier les responsables de la Commission Alpine et de la Commission Règles & Contrôles du CRMVS. L'interdiction de départ des coureurs du club fautif pourra être envisagée lors d'une prochaine épreuve.

5 RECONNAISSANCES

Pour un départ de course à 10h, la reconnaissance du tracé débute 3 quart d'heure avant l'horaire de départ officiel de la course. Elle durera de 30 à 45mn. Le Jury de course décidera de la durée en fonction de l'état de la neige et de la discipline. Cette reconnaissance se fera en dehors du tracé, sauf contrordre du jury.

Il faudra impérativement dégager le tracé 15mn avant le premier départ pour laisser le soin aux organisateurs d'une éventuelle remise en état.

L'échauffement des skieurs est libre, il peut se faire également dans un tracé, pour cela il faut prendre contact avec les pisteurs de la station pour une autorisation. Dès l'ouverture officielle des pistes au public, il est demandé aux coureurs de réduire et de contrôler leur vitesse pour éviter tout accident.

6 RECLAMATIONS

Il est rappelé que seuls les chefs d'équipes peuvent poser réclamation auprès du jury de compétition, cela dans une fourchette de 15mn après affichage des disqualifiés à l'arrivée (voir § 3.3).



7 RESPECT DES REGLES AUX COMPETITIONS ALPINES DU C.R.M.V.S.

7.1 EQUIPEMENT DES COUREURS

- ✦ Les skis doivent être adaptés à chaque discipline
- ✦ Le port du casque homologué RH 2013 (norme EN 1077 ou ASTM 1077 en SL tolérée jusqu'en novembre 2016) est obligatoire pour toutes les disciplines et tous les coureurs de toutes les catégories d'âge
- ✦ La protection dorsale conforme aux spécifications de la FIS et adaptée à la taille du skieur est obligatoire pour toutes les compétitions homologuées (il en est de même aux entraînements, sous la responsabilité des clubs).
- ✦ Le jury, par l'intermédiaire du juge au départ, procédera à des contrôles de l'équipement des coureurs au départ
- ✦ L'entraîneur ou l'accompagnateur est le garant du bon port et de la conformité du matériel
- ✦ Le port de la combinaison est autorisé pour toutes les catégories et dans toutes les compétitions.
- ✦ Les casques munis de caméras sont interdits, sont tolérés les casques pré-équipés des supports seuls.

7.2 RECOMMANDATIONS

7.2.1 SECURITE

La sécurité des coureurs ainsi que des accompagnateurs, officiels et entraîneurs est primordiale. Le matériel de protection (casque, dorsale etc.) pour les coureurs est de plus en plus présent, il en est de même pour les protections des pistes et des tracés (filets, matelas etc.).

Durant l'échauffement avant course et en ski libre, il est du devoir de tout entraîneur, officiel ou accompagnateur de veiller à informer régulièrement les coureurs des dangers que peut représenter un ski mal contrôlé ou une vitesse excessive.

7.2.2 DECHETS

Plusieurs remarques reviennent en fin de saison sur la propreté sur les pistes ou dans les cabanes de chronométrage.

Chaque organisateur doit ranger et nettoyer les lieux après la course, débris de piquets, feuilles ou listes de départ, de résultats ou autres détritrus sont à ramasser et à évacuer.

Entraîneurs, parents ou accompagnateurs veillent également à informer les athlètes que les aires de départ et d'arrivée doivent rester propres après chaque course.



8 EPREUVES DE SKI ALPIN SUR LE MASSIF DES VOSGES

8.1 RAPPEL

Les compétiteurs doivent être à jour de leur licence et du certificat médical les autorisant à participer aux épreuves de compétitions, certificat médical de moins d'un an.

Le calendrier alpin de notre comité est réparti en quatre types d'épreuves.

8.2 LES COUPES REGIONALES

8.2.1 COUPES RÉGIONALES U16 À MASTERS

Compétitions ouvertes à tous les licenciés compétiteurs des catégories concernées, des secteurs Lorraine/Nord de la Haute-Saône (coupes de Lorraine) et Alsace/Territoire de Belfort (coupes d'Alsace).

Elles ont lieu sur chacun des deux versants de notre massif.

8.2.2 COUPES RÉGIONALES U8 À U14

Les épreuves de coupes d'Alsace et de Lorraine U8 à U14 donnent lieu à un classement sélectif aux épreuves interrégionales appelées Grands Prix (Cf. règlements Grand Prix et coupes régionales pages suivantes).

8.3 LES COUPES DE DIVISION 2

Ce sont des coupes régionales qui réunissent tous les licenciés compétiteurs des catégories U16 à Masters, des secteurs Lorraine/Nord de la Haute-Saône et Alsace/Territoire de Belfort. Une seule épreuve sur le massif les jours de Grands Prix du Massif des Vosges-Trophée Crédit Mutuel.

8.4 LES GRANDS PRIX DU MASSIF DES VOSGES

Epreuves interrégionales réservées à l'élite de notre comité, selon sélection sur classement pour les épreuves jeunes et liées à des quotas de participation selon les points FFS pour les épreuves -U16 à Masters.

Les épreuves « Grand Prix Masters » sont ouvertes à tous les licenciés compétiteurs des catégories concernées.

8.5 LES EPREUVES OPEN JEUNES

Epreuves organisées les mêmes jours que les grands prix jeunes. Ces épreuves sont ouvertes à tous les licenciés compétiteurs des deux versants du Massif.

Elles sont ouvertes aux jeunes à partir de la catégorie U8.

8.6 DES EPREUVES PROMOTIONNELLES (TOUTES CATEGORIES)

Ces épreuves seront organisées sur le massif ouvertes aux personnes qui sont en possession d'un « ticket course » à la date de l'épreuve ainsi qu'aux titulaires de licence pratiquant.

Ces épreuves ne donneront pas lieu à l'attribution de points FFS.

Ces épreuves sont ouvertes aux concurrents de niveau d'âges correspondant aux catégories officielles FFS.

Ces épreuves ne peuvent servir de support à un challenge ou un classement regroupant plusieurs épreuves sur la saison.

8.7 REMARQUE CONCERNANT LE PASS DECOUVERTE

Attention le « Pass-Découverte » permet:

- ✚ à une personne de participer à une sortie organisée par un club ou association reconnu par le FFS.
- ✚ ne sera ouvert qu'une seule fois pour la même personne.



- ✦ ne permet nullement de participer à une manifestation type course homologuée ou promotionnelle.



9 ORGANISATION - REGLEMENTS - CONDITIONS DE PARTICIPATION

9.1 REGLES COMMUNES A TOUS LES CIRCUITS

9.1.1 FIN DE MANCHE OU D'EPREUVE

C'est par son dernier passage que le chef contrôleur indiquera la fin de la manche ou de l'épreuve. Avant ce passage, toute la structure restera en place, et la piste dégagée afin d'assurer la sécurité des concurrents, y compris des candidats malheureux en première manche et autorisés à passer dans le parcours dans le cadre de la disposition figurant à l'alinéa 9.1.4.

9.1.2 COUREURS HANDICAPES

Les coureurs handicapés, licenciés compétiteurs FFS, s'élanceront par ordre de leurs points après les ouvreurs et avant le 1er concurrent de chaque manche dont ils seront séparés par un intervalle de temps majoré. Ces concurrents restent toutefois subordonnés aux conditions d'accès au circuit.

9.1.3 ATTRIBUTION DE POSTES DE JUGES AUX CLUBS PARTICIPANTS

Attention : Pour toute épreuve régionale, le club ayant inscrit au moins 3 compétiteurs pourra se voir demander un juge de porte. Nous invitons les organisateurs à assurer la totalité de l'épreuve avec l'aide des clubs voisins afin d'éviter de demander des juges le matin même de l'épreuve.

9.1.4 EPREUVES ADULTES : POSSIBILITE OFFERTE AUX ABANDONS ET DISQUALIFIES 1ERE MANCHE

- ✚ règles applicables pour **toutes** les épreuves adultes du massif.
- ✚ Participation des coureurs disqualifiés ou abandon 1ère manche.
- ✚ Les coureurs ayant été disqualifiés ou ayant abandonné, peuvent participer à la seconde manche (sauf décision du jury.)
- ✚ Les départs se feront après la dernière concurrente qualifiée pour les filles et après le dernier concurrent qualifié pour les garçons.
- ✚ Le départ se fera dans l'ordre des dossards de la première manche.
- ✚ Il ne sera pas établi de classement pour les disqualifiés et abandons, seul le temps sera communiqué.

9.2 EPREUVES JEUNES

9.2.1 ORGANISATION DES TRACES

Pour les épreuves de slalom, il convient de faire un tracé petits piquets pour les catégories U8 à U12 et en parallèle un tracé grands piquets pour les U14.

Pour le cas où les conditions ne permettraient pas de faire deux tracés en parallèle, il conviendra de commencer avec les petits piquets pour les catégories U8 à U12 puis de les remplacer par des grands piquets pour les U14.

Dans le cas où il ne serait pas possible de procéder au changement de piquets, il conviendra d'utiliser les grands piquets pour tous.

9.2.2 COUPES REGIONALES - PARTICIPATION - GENERALITES

Tous les licenciés compétiteurs peuvent participer aux coupes régionales de leur secteur.

Les épreuves Coupes d'Alsace sont réservées aux licenciés des CD 68/67/90

Les épreuves de Coupes de Lorraine sont réservées aux licenciés des CD 88/70/54/57

Les échanges inter-régionaux (Alsace/Lorraine) ne sont pas admis dans ce type d'épreuves.

Ces épreuves servent de qualifications aux épreuves du Grand Prix du Massif des Vosges, **Trophée Crédit Mutuel**.

- ✚ Les épreuves indiquées sur le calendrier Coupe d'Alsace ou Coupe de Lorraine servent de support aux classements de chaque secteur
- ✚ Chaque manche disputée est comptabilisée, y compris pour les épreuves reportées



- ✚ Pour l'homologation FFS (attribution des points FFS) c'est le classement général à l'issue des deux manches qui est pris en compte
- ✚ Seront comptabilisés les meilleurs résultats de chaque concurrent
 - 1-2-3, manches disputées on ajoute les points
 - 4 manches, on retient les 3 meilleurs résultats
 - 5-6 manches, on retient les 4
 - 7-8 manches, on retient les 5
 - 9-10, on retient les 6
 - 11 et plus, on retient les 7.
- ✚ Les classements servent de sélection pour les différentes épreuves de G.P. du Massif des Vosges
- ✚ Pour chaque étape de Grand Prix, c'est le classement Coupe d'Alsce ou de Lorraine réalisé à l'issue de la dernière épreuve réalisée qui sera retenu.

9.2.3 ORDRE DES DEPARTS

Ordre de départ de toutes les épreuves s'effectuera selon les modalités suivantes :

- Tirage au sort à la mêlée dans chaque catégorie.
- **Départs: U8 filles, U8 garçons, U10 filles, U10 garçons, U12 filles, U12 garçons, U14 filles, U14 garçons.**

9.2.4 ATTRIBUTION DES POINTS

Attribution des points identique pour chaque secteur : Hommes et Dames

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
Pts CM	100	80	60	50	45	40	36	32	29	26	24	22	20	18	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

9.2.5 QUALIFICATION AUX GRANDS PRIX U12/U14

Les jeunes de la catégorie U8 ne sont pas autorisés à participer aux grands Prix, même si par leur classement des éléments entrent dans le quota des sélections.

Si des U10 sont, en fonction de leurs performances, classés parmi les U12 qualifiables, ils participent à la Coupe des Vosges dans la limite du quota de secteur des U12.

Lors des épreuves de Coupe du Massif des Vosges, ils sont considérés **comme U12 sans classement distinctif**.

Bonus de participation par région : à chaque étape de G.P. du Massif des Vosges, Trophée Crédit Mutuel, les 3 premiers de chaque catégorie sont d'office qualifiés pour la fin de la saison et apportent une place au quota du secteur dans la catégorie concernée.

Quotas grands prix U12 et U14 :

	U12 filles	U14 filles	U12 garçons	U14 garçons
Lorraine	10	10	18	20
Alsace	12	12	20	25

Renseignements

Alsace: L'Épingle JC de préférence (mail : jclep@orange.fr) Tél : 06 88 56 59 57)

Lorraine : Hubert Gourguillon (mail : hubert.gourguillon@free.fr) Tél : 03 29 60 98 04)

Les résultats seront publiés régulièrement sur le site.

En cas d'anomalie, contacter les deux responsables désignés ci-dessus.

Les responsables des secteurs en accord avec les C.T.S. **et le président de la commission alpine** se réservent la possibilité de qualifier un coureur de valeur reconnue n'ayant pu défendre sa sélection (raisons médicales, déplacements, retour comité ...) **ou d'ajouter des éléments sur des critères de**



valeurs identiques aux derniers qualifiés.

Les clubs trouveront l'information sur le site internet du Comité à partir du mardi précédant une épreuve du circuit « Grands Prix ».

Attention :

- ✚ **Inscriptions** : dès publication des résultats, les responsables de club confirmeront ensuite leurs inscriptions au club organisateur comme à l'accoutumée.
- ✚ **Clubs Organisateurs de Grand Prix** : avant le tirage au sort des dossards, le club organisateur devra consulter la liste des sélectionnés afin de pouvoir contrôler la régularité des inscriptions transmises par les clubs et informer le club d'une anomalie dans la liste des inscrits.

9.3 COURSES OPEN ET PROMOTION

- ✚ Pour toutes les épreuves jeunes, « Open » ou « promotionnelles », les ordres de départs sont identiques aux coupes d'Alsace et de Lorraine.
- ✚ Pour le règlement des épreuves de promotion on se reportera au B.O. disponible sur le site internet de la Fédération Française de Ski <http://www.ffs.fr> rubrique Règlements / Courses de Promotion.
- ✚ **ATTENTION** : le règlement des courses de Promotion a changé depuis la saison 2012/2013. Les minimas Fédéraux sont imposés et un DT ou un Juge Officiel faisant office de DT doit être missionné par le BTR.
- ✚ Ces courses sont les seules ouvertes aux catégories U8 dans notre massif (voir également § 8.4 et § 8.5).

9.4 COUPES D'ALSACE ET DE LORRAINE ADULTES U16 À MASTERS.

Epreuves ouvertes à tous les titulaires d'une licence compétiteur.

9.4.1 ECHANGES INTER-REGION

Les échanges sont autorisés à tous les licenciés des deux secteurs quelques soient leurs points. Dans le cas d'un nombre trop important d'inscrits la structure organisatrice se réserve le droit de limiter le n/b de participants de l'autre région en retirant en priorité les coureurs de moins de 100 pts.

9.4.2 COUPES DE DIVISION 2

Concerne les catégories U16 à Masters.

Epreuves ouvertes à tous les titulaires d'une licence compétiteur de l'ensemble de notre massif.

Un classement régional division 2 pourra être établi.

9.4.3 PARTICIPATION AUX GRANDS PRIX - QUOTAS 2014/2015 :

Catégories	U16 à masters	U16 à masters	Masters
	Dames	Hommes	Pas de quota Tout licencié master
U 30 à master	- 180 pts	- 140 pts	- 999 pts.
U 21	- 180 pts	- 150 pts	
U 18	- 200 pts	- 180 pts	
U 16	- 270 pts	- 240 pts	

Les quotas pourront être modifiés au cours de la saison en cas de participation trop importante, ou de conditions ne permettant pas l'organisation de l'épreuve dans des conditions adaptées au niveau de celle-ci.

9.4.4 REMARQUES

9.4.4.1 QUOTAS DE PARTICIPATION DE LA STRUCTURE ORGANISATRICE

Dans la mesure où l'organisation ne s'en trouve pas pénalisée, pour l'ensemble des épreuves de la Coupe



du Massif des Vosges, la structure organisatrice peut inscrire des coureurs qui possèdent un niveau en rapport avec l'épreuve dans la limite de 10 coureurs.

9.5 TROPHEE CREDIT MUTUEL REGLEMENT

9.5.1 GRAND PRIX JEUNES U12/U14 (D ET H)

9.5.1.1 ORDRE DES DEPARTS

Départs: U12 + U10 filles, U12 + U10 garçons, U14 filles, U14 garçons.

Le classement est établi sur les différentes étapes des Grands Prix des jeunes du Massif des Vosges.

Points :

Hommes et Dames :

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
Pts CM	100	80	60	50	45	40	36	32	29	26	24	22	20	18	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

Il n'y aura pas de classement U10, un U10 figurant au classement sera considéré comme U12.

Chaque manche est comptabilisée comme une épreuve.

Les grands prix du Massif des Vosges sont des épreuves type « coq d'argent » sélectives au coq d'or. En fin de saison, les **x premiers garçons et x premières filles** de chaque catégorie sont qualifiés (cf *S Epreuves Nationales / Coq d'Or*).

Dans le cas où trois manches au moins ne pourraient être validées, le comité se réserve le droit d'effectuer une sélection confiée à l'équipe technique régionale selon les règles en vigueur pour les sélections benjamins lors des étapes nationales.

9.5.1.2 FINALE ESF

Le partenariat ESF/FFS est concrétisé par une finale régionale « **Finale des ESF du Massif des Vosges** ».

Cette finale se déroulera sous la forme d'un parcours technique ou d'un parallèle selon les conditions d'enneigement.

Les modalités de sélection seront définies par circulaire CRMV.

La sélection sera établie sur le classement final de la Coupe du Massif des Vosges après le dernier grand prix homologué.

Cette finale n'est pas retenue pour le classement régional du Trophée Crédit Mutuel.

- ✚ Lorsque les minimas seront réunis, chaque manche sera validée pour le classement
- ✚ Lors des épreuves où les minimas seront mélangés avec les autres catégories, les points seront enregistrés uniquement sur le résultat final (cumul des deux manches) et non par manche.

9.5.2 GRAND PRIX U16 À MASTERS.

Classement établi sur le circuit masters.

Masters H et D /Vétérans

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
Pts CM	100	80	60	50	45	40	36	32	29	26	24	22	20	18	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

Pour le classement par catégorie au trophée « Crédit Mutuel » les U16/U18/U20 sont extraits de ce classement avec les points acquis.

9.5.3 GRAND PRIX MASTERS (D ET H)

Classement établi sur le circuit masters.

Masters H et D /Vétérans



10 PALMARES TROPHEE CREDIT MUTUEL

10.1 CLASSEMENT INDIVIDUEL

Les 5 premiers hommes et dames de chaque catégorie seront récompensés.
Pour qu'un classement soit établi, il est nécessaire que la catégorie concernée enregistre au moins deux épreuves.

U12/U14/U16 à U30 et Masters:

- ✦ jusqu'à trois épreuves on ajoute les points, au-delà on prend les meilleurs résultats
- ✦ à 4 épreuves, on comptabilise les 3 meilleurs résultats
- ✦ de 5 à 6 épreuves, les 4 meilleurs résultats
- ✦ de 7 à 8 épreuves, les 5 meilleurs résultats
- ✦ 9 épreuves et au-delà, les 6 meilleurs résultats.
- ✦ 9 à 10 épreuves, les 6 meilleurs résultats et au-delà les 7 meilleurs.
- ✦ **Remarque** : pour les épreuves U12 à U14 chaque manche sera comptabilisée.

10.2 DIFFUSION DES CLASSEMENTS ET DOSARDS DE LEADERS

Les classements seront publiés dans la semaine qui suit une épreuve.
Lors de chaque étape un dossard de leader sera attribué au 1^{er} du classement en cours.
Dossards Rouges Crédit Mutuel (hommes) et rose (dames) pour les catégories :

- ✦ U16 à Masters
- ✦ U12
- ✦ U14.

10.3 CLASSEMENT PAR EQUIPES

Il sera établi :

- ✦ un classement par équipe toutes catégories (U16 à Masters).
- ✦ un classement par équipe jeunes (U12/U14).

Seront prises en compte toutes les catégories dans lesquelles des classements ont été établis.
Chaque club comptabilisera les points de tous ses compétiteurs classés. Dans le cas où un élément enregistrerait des points dans sa catégorie et au classement général (U16 à Master V), la meilleure performance sera comptabilisée.

Les coefficients suivants seront attribués pour le classement par équipe:

Catégories	U12	U14	U16	U18 à U30	Masters
Coefficients	1	1	1	1	0,5

11 EPREUVES NATIONALES ET TESTS DE SELECTION

11.1 COUPE DE LA FEDERATION

Circuit de niveau amateur, populaire et accessible par le plus grand nombre. Alternative aux Championnats de France, cette épreuve nationale est ouverte aux compétiteurs et compétitrices licenciés âgés de 13 à 30 ans (catégories U14, U16 et U18 à U30).

Finale nationale à l'Alpe d'Huez les 11 et 12 avril 2015.

11.1.1 TYPES D'EPREUVES :

- 1- une épreuve de qualification à la grande finale sous la forme d'un GS en 2 manches.
- 2- une grande finale disputée sous la forme d'un SL KO SYSTEM pour les 32 qualifiés dans les 6 catégories :



- ✚ U14 Filles
- ✚ U14 Garçons
- ✚ U16 Filles
- ✚ U16 Garçons
- ✚ U18 à U30 Dames
- ✚ U18 à U30 Hommes

À l'issue de cette compétition seront attribués les titres de vainqueur de la Coupe de la Fédération pour chaque catégorie.

11.1.2 QUOTAS MASSIF DES VOSGES:

	U14 D	U14 H	U16 D	U16 H	U18 à U30 Dames	U18 à U30 Hommes
MV	7	7	7	7	7	7

Remarque : les catégories U18 à U30 sont une seule et même catégorie.
Soit un total de 42 qualifiés.

11.1.3 EPREUVES DE QUALIFICATION POUR NOTRE MASSIF:

La sélection sera établie à l'issue du Grand Prix jeunes du Ventron le 15 mars 2015 et du grand prix adultes au Lac Blanc du 22 mars 2015 sur la base du classement du Trophée Crédit Mutuel. La liste des sélectionnés sera diffusée sur le site du CRMVS ainsi qu'une liste complémentaire en cas de désistements.

11.1.4 CONDITIONS DE PARTICIPATION:

La Finale de la Coupe de la Fédération est ouverte sous réserve, selon les catégories, de non-participation aux compétitions suivantes :

- ✚ Benjamins : ne pas avoir participé lors de la saison en cours aux Championnats de France BEN'J.
- ✚ Minimes : ne pas avoir participé lors de la saison en cours à une étape nationale des Écureuils d'Or.
- ✚ Cadets/Juniors/Séniors Hommes et Dames : ne pas avoir moins de 80 points FIS dans une discipline.

L'organisation et les déplacements à la finale sont à la charge des participants.

11.2 CHAMPIONNATS DE FRANCE U14

11.2.1 ETAPE 1

Lieu : Grand Bornand

Dates : du 4 au 6 février 2015

Epreuves : SL, GS - quotas du CRMV : 10 places

La journée de sélection se déroulera le **mercredi 21 janvier 2014 à Gérardmer.**

Au programme sont prévus 1 GS, 1 SG et 1 SL. On sélectionnera le premier du géant, puis le premier du SL, puis le premier du SG, ensuite le deuxième du géant et ainsi de suite. On sélectionne directement les 4 premiers garçons et les 4 premières filles sur cette logique, puis la commission de sélection (président commission alpine + CTS) évaluera sur place et en fonction des résultats les 2 dernières places à prendre.

11.2.2 ETAPE 2

Lieu : AURON

Dates : du 16 au 21 mars 2015

Epreuves : 2 SG- quotas du CRMV : 10 places

La journée de sélection se déroulera le **vendredi 13 mars au Lac Blanc.**

Deux manches de SG sur deux tracés différents. On prend le premier du SG 1 puis le premier du SG2, puis le 2^e du SG 1 et ainsi de suite.

Les 4 premières filles et 4 premiers garçons sont qualifiés directement. Les deux autres places seront



attribuées par la commission de sélection (Président CA et les deux CTS).

11.3 COQ D'OR

Lieu : Megève

Dates : du 1 au 4 avril 2015

Epreuves : 1 géant, 1 combi et 1 slalom parallèle - **quotas du CRMV** : 3 places filles et 3 places garçons par catégorie.

Il reste d'autres possibilités de sélection sur place en passant par les pré-qualifications.

Pour information, depuis cette année, le coq d'or ne fait plus partie des compétitions références support des RFT.

Le programme détaillé figure dans le **bulletin officiel de la FFS**, consultable sur le **site de la FFS**.

Les sélectionnés du CRMV seront connus après les épreuves du **15 mars 2015 à Ventron** et suivant le classement du TROPHEE CREDIT MUTUEL. Seront qualifiés les **3 meilleures U12 filles, U12 garçons, U14 filles et U14 garçons**. Les parents des jeunes qualifiés pourront consulter le programme détaillé sur le site www.ffi.fr. L'organisation du déplacement, de l'hébergement et de l'encadrement reste à la charge des sélectionnés, du club, du secteur ou des parents.

11.4 ETAPES QUALIFICATIVES POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE U16

Coupe de Noël

Date : 18-19 décembre à Val Thorens

Course nationale destinée aux meilleurs 1999 filles et garçons. Sélection régionale établie par le responsable U16 (Benjamin Ruer) et les CTS.

11.4.1 PREMIERE ÉTAPE

Date : du 16 au 18 janvier 2015 aux 2 Alpes.

1 Géant, 2 Slaloms - quotas du CRMV : 10 places.

La sélection de la 1ère et 2ème étape de l'écurie d'or se déroulera le **vendredi 9 janvier 2015 à Gérardmer**. Au programme sont prévus 1 GS, 1 SG et 1 SL. On sélectionnera le **premier du GS, puis le premier du SL, puis le premier du SG**, ensuite le deuxième du GS et ainsi de suite. Même logique de fonctionnement pour les filles.

On sélectionne directement les 4 premiers garçons et les 4 premières filles sur cette logique, puis la Commission de sélection (Pdt Com. Alpine + CTS) évaluera sur place et en fonction des résultats les 2 dernières places à prendre.

11.4.2 DEUXIEME ÉTAPE

Date : du 26 au 31 janvier 2015 à Megève.

2 Super-G, Géant - quotas du CRMV : 10 places.

Les athlètes ayant marqué des points lors de la 1ère étape seront qualifiés d'office. Les CTS pourront éventuellement modifier la sélection de cette 2ème étape en fonction des résultats de la première étape, ainsi que des résultats des Grands Prix.

11.4.3 TROISIEME ÉTAPE

Date : du 9 au 11 mars 2015 en Andorre.

2 Géants, 1 Slalom - quotas du CRMV : 10 places.

Sélection : le **samedi 28 février 2015 à Gérardmer**

Les coureurs ayant marqué des points lors de l'étape précédente sont qualifiés d'office.

Les dernières places à prendre pour compléter le quota de 10 places se feront comme suit :

2 manches de GS + 2 manches de SL. On cumule le meilleur temps du GS et le meilleur temps du SL, puis on sélectionne par ordre direct du classement obtenu.

11.5 FINALE DES CHAMPIONNATS DE FRANCE U16



Date : du 28 mars au 2 avril 2015 à Courchevel.

1 SL, 1 GS, 1 SG

Pour accéder à la finale des championnats :

- ✦ tous les coureurs nés en 2000 ayant marqué au moins 1/2 point lors des étapes seront qualifiés pour la finale.
- ✦ tous les coureurs 1999 ayant marqué au moins 5 points lors des étapes seront qualifiés pour la finale.

Le Comité disposera d'une place supplémentaire qui sera attribuée par la commission de sélection. La commission de sélection se composera du Président de la commission alpine et des deux cadres techniques.

11.6 ORGANISATION DES DEPLACEMENTS

11.6.1 CHAMPIONNATS DE FRANCE U14 ET U16

Encadrement des déplacements par trois entraîneurs (4 entraîneurs pour la finale). Benjamin Ruer, CRMVS, coordonnera les étapes U16 et U14. Selon les athlètes qualifiés, on fera appel à des entraîneurs concernés par ces compétiteurs.

Les jeunes en marge de cette organisation, devront gérer eux même toute la logistique liée aux déplacements.

11.7 INSCRIPTION AUX COURSES NATIONALES ET INTERNATIONALES

Christian Meyer sera le responsable des inscriptions à toutes les courses nationales et internationales des jeunes (U12 - U14 - U16) à caractère sélectif. En dehors des championnats de France U14 et U16, toute autre demande devra être faite 8 jours avant les épreuves.

Christian Meyer aura également la charge des inscriptions aux courses FIS France et à l'étranger pour les dames (demande 8 jours avant) alors que Brice Guth sera responsable des inscriptions hommes en FIS.

Daniel KOENIG coordonnera les circuits citadins.

En cas de surnombre une sélection sera effectuée par la commission de sélection de la commission alpine.

